

Christophe TESTARD
Courriel : christophe.testard@univ-lyon3.fr
Né le 3 septembre 1987, à Arles (13)



Professeur des universités
Université Jean Moulin – Lyon 3
Equipe de droit public de Lyon (UR 666)

TRAVAUX DE RECHERCHE

• Ouvrages

- 1) **Pouvoir de décision unilatérale de l'administration et démocratie administrative**, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit public », vol. 304, nov. 2018 (« Ma thèse en 3000 signes », *Dr. adm.*, 2017, n° 3, p. 12 ; Chronique des Thèses, *RFDA*, 2017, n° 6, p. 1219, chron. F. Rolin)
- 2) **Le contrôle parlementaire du pouvoir de nomination du Président de la République**, Mémoire M2 rech., Lyon 3, Publications de l'Université Lyon 3, n° 15, 2011, 135 p.

• Direction d'ouvrage

- 3) **Le droit de l'enseignement supérieur au prisme des contentieux**, en co-dir. avec A. Jacquemet-Gauché et F. Melleray, Dalloz, 2026, à paraître
- 4) **Aux confins du droit administratif**, en co-dir. avec Ch. Roux, IFJD, déc. 2023
- 5) **Grandes décisions de la jurisprudence administrative lyonnaise**, en co-dir. avec C. Chamard-Heim, C. Meurant, E. Untermaier-Kerléo, LexisNexis, 2021

• Fascicules et codes

- 6) « Information et participation des citoyens », commentaire du Titre II du Livre 1^{er} du *Code de l'environnement*, LexisNexis, 2025
- 7) « Les sanctions administratives », *JCl. adm.*, fasc. n° 108-40, 1^{er} oct. 2019

• Articles

- 8) « Interruption et suspension de la prescription : les divergences contenues du juge administratif » in B. Mallet-Bricout, Ph. Brun (dir.), « *La Cour de cassation face au "nouveau" droit de la prescription* », RLDC 2026, à paraître
- 9) « L'administré persuadé », in E. Barbin (dir.), *Le nudge dans l'action administrative*, Mare & Martin, 2026, à paraître
- 10) « Faut-il supprimer des juridictions administratives spécialisées ? » in T. Goujon-Bethan, C. Meurant, B. Ricou (dir.), *Les juridictions spécialisées. Bilan et perspectives*, Dalloz, coll. « Thèmes et commentaires », 2026, à paraître
- 11) « Que nous révèlent les usages de la Charte sur la démocratie environnementale ? », in Ph. Billet, Ph. Blacher, R. Dufal (dir.), *La Charte de l'environnement, nouvel âge, nouveaux horizons ?*, RFDC 2026, à paraître
- 12) « Un droit *de* et *sous* regard : traditions et évolutions du droit public », conclusions in ADPL, *Regard et droit public*, Mare&Martin, 2026, à paraître

- 13) « **Les conventions citoyennes locales, renouveau des formes du consentement des gouvernés ?** », in T. Desmoulins, S. Mouton, N. Sild (dir.), *La fabrique du consentement des gouvernés*, Presses de l'Université de Toulouse Capitole, 2026, à paraître
- 14) « **L'octroi de véhicules de fonction : la sobriété au prisme contentieux** », étude co-écrite avec J. Creveaux, *AJFP* 2026, n° 2, à paraître
- 15) « **Consommation d'alcool des agents publics : entre discipline et soin, quel cadre d'intervention pour l'employeur ?** », étude co-écrite avec J. Creveaux, *AJFP* 2025, n° 11, p. 569
- 16) « **Claude Danthony, la lutte par et pour le droit** », in C. Fillon, E. Untermaier-Kerléo (dir.), *Les grandes figures lyonnaises du droit*, LexisNexis, 2025, p. 453
- 17) « **Les rouages (trop) bien huilés de la régularisation des autorisations environnementales ou l'appauvrissement du débat environnemental** », *EEI* 2025, n° 3, étude 6
- 18) « **Le contentieux de la fonction publique, révélateur de la nature du droit souple** », *AJFP* 2025, n° 2, p. 71
- 19) « **Le droit fiscal, droit politique** », in E. Fraysse (dir.), *Droit public et politique*, IFJD, 2025, p. 95
- 20) « **L'association, porte-parole local** », in C. Meurant, Ch. Roux (dir.), *Association et droit public*, IFJD, 2024, p. 217
- 21) « **La participation du public en matière environnementale, un modèle aux allures de cage dorée** », in J.-P. Boivin, Ch. Huglo (dir.), *Florilège du droit de l'environnement*, La mémoire du droit, 2024, p. 385
- 22) « **La distinction des emplois administratifs et politiques : analyse théorique et pratique d'une ambivalence** », étude co-écrite avec J. Creveaux, *AJFP* 2024, n° 10, p. 493
- 23) « **La loyauté de l'enquête administrative : les détours d'une évidence** », in AFDA-AFDP (dir.), « *L'enquête* », Revue du CMH, 2024, n° 27
- 24) « **L'enquête publique au service de la participation et de l'information du public** », in V. Boucher, S. Seu (dir.), *L'enquête en droit public*, Mare et Martin, 2024, p. 67
- 25) « **Les procédures de participation du public. Une décision administrative suscitant l'intérêt ?** », *RDP* 2024, n° 2, p. 150
- 26) « **Propos introductifs** », co-écrit avec Ch. Roux, in Ch. Roux, Ch. Testard (dir.), *Aux confins du droit administratif*, IFJD, déc. 2023
- 27) « **Existe-t-il une jurisprudence administrative clermontoise en matière d'ordre public** », propos conclusifs, dossier « *La jurisprudence administrative clermontoise en matière d'ordre public* », *Revue du CMH*, 2023, n° 26, en ligne
- 28) « **L'aliénation des biens du domaine privé** », *JCPA* 2023, n° 24, étude n° 2202
- 29) « **Vers un droit commun de la convention citoyenne locale ?** », *AJDA* 2023, dossier « Les conventions citoyennes locales », p. 716
- 30) « **La participation du public : vertus et limites** », in Fr. Cafarelli (dir.), *La résilience des territoires exposés aux risques naturels*, Mare & Martin, 2023
- 31) « **La démocratie locale dans le domaine du nucléaire** », in N. Pauthe (dir.), *Le droit public interne face aux spécificités du nucléaire civil*, Éd. Centre Michel de l'Hospital, 2022, p. 113
- 32) « **La publicité du procès administratif ou la tentation d'une banalisation** », in M. Nicolas-Gréciano et E. Raschel (dir.), *La publicité de la justice. Regards en droit interne, européen et international*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2022, p. 41

- 33) « **L'impréscriptibilité** », in AFDA, *Le temps en droit administratif*, Dalloz, coll. « Thèmes et commentaires », 2022, p. 235
- 34) « **À la recherche du citoyen métropolitain** », in Ch. Chabrot (dir.), *Métropole de Lyon, An I : des élections directes, et après ?*, L'Harmattan, coll. « Grale », 2022, p. 155
- 35) « **Claude Danthony, un justiciable initié** », *AJDA* 2021, n° 35, tribune, p. 2001
- 36) « **À la recherche de l'utilité du référé mesures-utiles** », Dossier « *La loi du 30 juin 2000. Bilan critique d'une réforme exemplaire* », *RFD A* 2021, n° 4, p. 665
- 37) « **L'éthique et le droit des marchés publics au défi du droit souple** », *Revue éthique publique*, juin 2021
- 38) « **L'administration numérique : une responsabilité administrative confortée** », *AJDA* 2021, n° 22, p. 1267
- 39) « **Les lignes directrices de gestion : une souplesse éprouvée par le droit de la fonction publique** », *AJDA* 2021, n° 18, p. 1020
- 40) « **L'unité de l'individu face au pouvoir : plaidoyer en faveur de la citoyenneté administrative** », *La Revue du CMH*, mars 2021, n° 22
- 41) « **L'indisponible souplesse des compétences** », *AJDA*, 2020, n° 38, tribune, p. 2177
- 42) « **Service public et lutte contre la Covid-19 : physique d'une confrontation** », *AJDA*, sept. 2020, n° 30, p. 1710
- 43) « **Pour une *sanctuarisation* contentieuse de la participation du public** », *Dr. Adm.*, Juil. 2020, n° 7, p. 21
- 44) « **Secret du délibéré et opinions séparées : un divorce annoncé** », in M. Nicolas-Gréciano, *Secret du délibéré et opinions dissidentes*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, juin 2020, p. 79 et s.
- 45) « **Le code des relations entre le public et l'administration et la cohérence des actes administratifs unilatéraux** », in Fr. Brenet, A.-L. Girard (dir.), *Cohérence et actes administratifs*, Éd. de la Faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers, 2020, p. 5 et s.
- 46) « **Peut-on se passer de l'intérêt du service ?** », *RDP* 2020, n° 1, p. 103 et s.
- 47) « **Le double jeu de l'administré comme acteur de l'environnementalisation du droit** », in Ch. Roux (dir.), *L'environnementalisation du droit. Études en l'honneur de Sylvie Caudal*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2020, p. 139
- 48) « **Le référendum est un procédé de démocratie directe** », « **Le droit administratif est un droit jurisprudentiel, car il n'existe aucun code régissant la matière** », « **Le juge administratif tranche plus souvent en faveur de l'Administration que le juge judiciaire** », « **La parafiscalité ne relève pas, comme son nom l'indique, du droit fiscal** », in A.-L. Chaumette, R. Maurel (dir.), *Les contre-annales de droit public - 66 erreurs que vous ne commettrez plus jamais*, Enrick B. Éditions, 2020
- 49) « **La participation du public, vraie fausse solution aux arrêtés anti-pesticides** », *AJDA* 2019, tribune, p. 1961
- 50) « **Le droit souple, une "petite" source canalisée** », *AJDA*, Dossier « Les petites sources du droit administratif », 2019, n° 16, p. 934
- 51) « **Des "bases administratives" du débat public** », *AJDA* 2019, n° 4, tribune, p. 201
- 52) « **Le recours à la perte de chance devant les juridictions administratives** », Colloque « *La perte de chance devant les juridictions administratives* », Compagnie interregionale des experts de justice près la CAA de Lyon, Lyon, 19 nov. 2018, en ligne

- 53) « Les procédés d'association du public aux décisions prises par l'administration locale », Colloque « *Les collectivités territoriales et le code des relations entre le public et l'administration* », Université Toulouse 1 Capitole, 14 décembre 2017, *JCP A* 2018, n° 42
- 54) « L'anticipation, principe ou défi de l'action administrative ? », *RFDA* 2017, n° 2, p. 303
- 55) « Nomination », in N. KADA et M. MATHIEU (dir.), *Dictionnaire d'administration publique*, PUG, coll. « Droit et action publique », oct. 2014

• **Notes et chroniques de jurisprudence**

- 56) « Couvrez ce dol que je ne saurais voir », brève ss CAA Nancy, 4 novembre 2025, n° 22NC01854, *Soc. de l'Aéroport de Colmar, JCPA* 2026, chron. Domaine-Patrimoine, à paraître
- 57) « Existe-t-il un plan juridictionnel de sauvegarde de la faute lourde ? », note ss CE, 19 septembre 2025, n° 470918 et 476305, *Soc. Tarkett Bois et Soc. Solocal, AJDA* 2026, à paraître
- 58) « Les feux follets de la théorie de l'acte administratif inexistant », note ss CE, 24 juin 2025, n° 500605, *Ministre de l'intérieur c/ SDIS du Gard, JCPA* 2026, à paraître
- 59) « La protection de l'environnement n'impose pas la loyauté », note ss CE, 15 septembre 2025, n° 498290, *Asso. Bretagne vivante et al., EEI* 2026, n° 1, comm. 11
- 60) « La confusion entre recette et bénéfice, au détriment du contribuable local », brève ss CAA Marseille, 4 juillet 2025, n° 25MA00291, *Commune de Beaulieu-sur-Mer, JCPA* 2025, n° 47, chron. Domaine-Patrimoine, n° 2313
- 61) « Effet interruptif des recours administratifs facultatifs : le cachet de la poste fait désormais foi », note ss CE, 30 juin 2025, n° 494573, *Dalloz actualité*, 24 sept. 2025
- 62) « Publications des élus locaux sur les réseaux sociaux : couvrez ce service public que je ne saurais voir », note ss CE avis, 26 mars 2025, n° 499924, *JCPA* 2025, n° 30-34, comm. 2221
- 63) « La transmutation des permis de construire en autorisations environnementales, manche à air de la recevabilité des recours », note ss CAA Lyon, 6 juin 2024, n° 21LY03834, *Cne de Courçais et al., Rev. jurisp. ALYODA*, n° 2024-3
- 64) « Le coût et l'intérêt de la communication, nouveaux critères de restriction de l'accès aux documents administratifs », note ss CE, 28 juin 2024, n° 490743, *Fédération chrétienne des témoins de Jehovah de France, JCPA* 2024, n° 47, p. 26
- 65) « Abrogation d'une vente parfaite : le coût de la sécurité », brève ss CAA Paris, 29 juil. 2024, n° 22PA01051, *Cne de Faa'a, JCPA* 2024, n° 45, chron. Domaine-Patrimoine, n° 2302
- 66) « La confusion des agendas, excuse à leur non-communication », note ss CE, 31 mai 2024, n° 474473, *Association ensemble pour la planète, JCPA* 2024, n° 29, comm. n° 2212
- 67) « La distinction des fonctions administratives et politiques à l'aune du droit d'accès aux documents administratifs », note ss CE, 3 juin 2022, n° 452218, *Commune d'Arrillard, JCPA* 2022, n° 36, comm. n° 2248
- 68) « Le juge administratif et la décision illégale de l'inspection du travail : retour vers le passé », note ss CE, 7 octobre 2021, n° 430899, co-écrit avec G. François, *AJDA* 2022, n° 9, p. 539
- 69) « La légalité procédurale d'une DUP écartée de l'abrogation juridictionnelle ? », note ss CE, 30 déc. 2021, Ville de Genève et Ville de Carouge et al., n° 438686, *Dr. Em.*, fév. 2022, n° 308, p. 55

- 70) « **Couvrez cette décentralisation que je ne saurais voir...** », note ss CAA Lyon, 30 sept. 2021, Département du Puy-de-Dôme, n° 19LY02979, *Rev. Jurisp. ALYODA*, fév. 2022, n° 1
- 71) « **Faire progresser les garanties du contribuable** », note ss CAA Lyon 5 avr. 1993, *Soc. Lorenzy Palanca et 5 juil. 1994, SARL O'Palermo*; « **Le juge administratif, arbitre des grands projets locaux** », note ss CAA Lyon, 12 juil. 2013, *Asso. Carton rouge et a.*; « **À la recherche des fondements juridiques de la démocratie locale** » note ss TA Grenoble, 24 mai 2018, *Préfet de l'Isère, in C. Chamard-Heim, C. Meurant, Ch. Testard, E. Untermaier-Kerléo (dir), Grandes décisions commentées de la jurisprudence administrative lyonnaise*, LexisNexis, 2021
- 72) « **Le droit de l'environnement, corridor de la légalité administrative ?** », note ss CE, 19 nov. 2020, *Commune de Val de Reuil et a.*, n° 417362, *Dr. Env.*, n° 296, janv. 2021, p. 34
- 73) « **Affectation du produit d'une taxe : vingt fois sur le métier...** », note ss CAA Lyon, 2 juil. 2020, *Cnauté d'agglomération du Grand Chalon*, n° 19LY02624, *Rev. jurisp. ALYODA*, janv. 2021, n° 1
- 74) « **L'extension de la jurisprudence Czabaj à certaines décisions d'espèce : d'une ambiguïté l'autre** », note ss CE, 25 sept. 2020, *SCI La Chaumière*, n° 430945, *Dr. voirie*, nov-déc. 2020, n° 217, p. 222
- 75) « **Motivation par renvoi...mais motivation tout de même !** », note ss CAA Lyon, 3 avril 2020, *Min. de l'action et des comptes publics*, n° 18LY02503, *Rev. jurisp. ALYODA*, oct. 2020, n° 3
- 76) « **L'assujettissement des associations à la TASCOM : de l'oasis au mirage fiscal** », note ss TA Lyon, 19 nov. 2019, *Association Oasis d'Amour*, n° 1808848, *Rev. jurisp. ALYODA*, mai 2020, n° 2
- 77) « **L'obligation d'agir devant le juge des référés, ardente mais pas urgente** », note ss CE, 27 nov. 2019, *Association Droits d'urgence et a.*, n° 433520, *JCP G*, 2020, n° 7-8, p. 347 et s.
- 78) « **Les premiers pas prometteurs d'un droit commun de l'association du public** », note ss CE Ass., 19 juil. 2017, *Association citoyenne « Pour OCCITANIE Pays Catalan » et autres*, n° 403928 et 403948, *JCP G*, 2017, n° 37, comm. n° 942
- 79) « **Pour une meilleure définition des effets contentieux d'une réserve d'interprétation devant le juge administratif** », note ss CC, 10 fév. 2017, *Eponx G.*, n° 2016-610 QPC, *AJDA*, 2017, n° 20, p. 1177
- 80) « **Un doctorant n'est pas toujours un étudiant comme les autres** », note sous CAA Lyon, 30 mars 2017, *Monsieur C.*, n° 16LY00405, *LPA*, n° 111-112, 6 juin 2017, p. 13
- 81) « **La spécialité de la procédure de sanction fiscale au regard de la charte du contribuable vérifié** », *Rev. jurisp. ALYODA*, 2017, n° 2, p. 4
- 82) « **Entre prévisibilité et motivation des décisions QPC : un équilibre encore à trouver** », note ss CC, 14 avr. 2016, *M. Jean-Marc P.*, n° 2016-533 QPC, *Constitutions*, 2016, n° 2, p. 292
- 83) « **L'annulation des élections municipales de Vénissieux, illustration parfaite de l'office du juge électoral** », note ss CE, 4 fév. 2015, *Elections municipales de Vénissieux* et TA de Lyon, 7 oct. 2014, *M. Girard et autres*, *JCP A*, 2015, n° 8, p. 32
- 84) « **La construction du "Grand Stade" de Lyon : fin de la première mi-temps** », note ss CE, 21 mai 2014, *Asso. Carton rouge et a.*, *JCP A*, 2014, n° 40, p. 50
- 85) « **Le juge administratif au secours utile de la concertation** », note ss CAA Lyon, 13 nov. 2014, *SAS Distribution France Casino et Immobilière Groupe Casino*, *Rev. jurisp. ALYODA*, 2014, n° 3, p. 4

- 86) « **Le recours *Tropic* en 2013 : ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre** », note ss CAA Lyon, 14 fév. 2013, *Soc. ACS Production, Rev.jurisp.ALYODA* 2013, n° 2, p. 1
- 87) « **Transfert d'une activité orchestrale à une structure de droit privé : le chant de l'autonomie** », note ss CAA Lyon, 27 sept. 2012, *Min. du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Rev.jurisp.ALYODA* 2013, n° 1, p. 1
- 88) « **Sécurité juridique et changement des règles de procédure : les doutes levés par la jurisprudence *Danthony*** », note ss CAA Lyon, 24 avr. 2012, *Cne de Roybon, Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 3, p. 12
- 89) « **La responsabilité du fait des lois : un principe d'application limitée** », note ss CE 1^{er} fév. 2012, *M.B. et EARL de l'Etang de Galetas, Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 2
- 90) « **La concurrence des recours ouverts aux tiers au contrat : la position dominante du recours "Tropic"** », note ss CAA Lyon, 12 janv. 2012, *Soc. Portelinha, Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 2, p. 8
- 91) « **Les "droits et libertés que la Constitution garantit" : de l'usage d'une notion délicate** », note ss CAA Lyon, 14 sept. 2010, *M.Mme L.D., Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 1, p. 12

• **Communications, entretiens et articles de presse**

- 92) « **L'association du public à la prise de décision en matière de sobriété** », Colloque *Le droit en toutes sobriétés*, Université Jean Moulin – Lyon 3, 28 novembre 2025
- 93) « **Mobilités subies** », discutant du colloque *Mobilités et changement climatique*, Université Clermont Auvergne, 19 et 20 juin 2025
- 94) « **La CNDP : une institution à protéger** », entretien, *D.* 2025, n° 10, p. 480
- 95) « **La métropole des habitants. Les nouvelles formes du débat public** », animation table-ronde Colloque *La Métropole de Lyon : 10 ans déjà. Bilan et perspectives*, Université Lyon 2, 23 et 24 janvier 2025
- 96) « **L'administration devient-elle citoyenne ?** », avec N. Kada, *Chez Michoud. Cycle de discussions grenobloises sur les transformations du droit administratif*, Université Grenoble Alpes, 12 avril 2024
- 97) « **Faire vivre la démocratie lyonnaise** », Conférence grand public Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, 6 mars 2024
- 98) « **Corruption : "l'omerta reste de mise dans bon nombre de territoires"** », *Le courrier des maires*, nov. 2023, p. 40 et s.
- 99) « **Du droit de la participation à l'épreuve des bassines** », Mairie de Clermont-Ferrand, « **Le mois de la participation** », Librairie des volcans, 23 mai 2023
- 100) « **Les sources formelles de la science du droit** », Rencontres doctorales Clermont-Lyon, « *Les sources de la science du droit* », 10 juin 2022
- 101) « **La fiscalité des proxénètes et des prostitués** », Colloque « *Prostitution et indisponibilité du corps humain* », dir. Master 2 droit civil, Université Clermont Auvergne, 15 avril 2022
- 102) « **L'association des Mahorais à l'existence et à la gestion des risques telluriques** », colloque *Droit et volcanisme*, Université Clermont Auvergne, avril 2021
- 103) « **Les particularismes du juge administratif dans la pratique judiciaire française** », Table ronde « *La place de la justice administrative dans le système judiciaire – Comparaison France/Russie* », Comitas Gentium, Université d'État de Moscou, 18 décembre 2019

- 104) « **Démocratie environnementale et risques liés à une éruption volcanique** », Workshop « *Prévention des risques et réaction face aux catastrophes volcaniques* », Université Clermont Auvergne, 9 avril 2019
- 105) « **L'autorisation de diffuser une œuvre cinématographique en France** », Colloque « *Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur les écrans* », Université Clermont Auvergne, 25-26 oct. 2018
- 106) « **La démocratie locale directe à l'épreuve de la loi** », Communication au 10ème Congrès français de droit constitutionnel, Lille, 23 juin 2017
- 107) « **Réforme et effectivité du principe de participation en matière environnementale** », Colloque « *Action citoyenne : aspects fondamentaux et réalités pratiques* », organisé à Lyon par le Laboratoire Droits, Contrats, Territoires de l'Université Lyon 2 et l'Institut de Droit de l'Environnement de l'Université Lyon 3, 28 nov. 2013

PARCOURS UNIVERSITAIRE

- Sept. 2024 : **Professeur des universités, agrégé de droit public**, Université Jean Moulin – Lyon 3, Équipe de droit public de Lyon (EA 666)
- 2018-2024 : **Professeur des universités, agrégé de droit public**, Université Clermont Auvergne, Centre Michel de l'Hospital (UR 4232)
- 2017-2018 : **Maître de conférences en droit public**, Université Toulouse 1 Capitole, Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication (EA785)
- 2010-2016 : **Doctorat en droit public**
- ✓ Titre de la thèse : **Pouvoir de décision unilatérale de l'administration et démocratie administrative**
 - ✓ Thèse soutenue le 29 novembre 2016 à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, sous la direction du Professeur Sylvie CAUDAL devant un jury présidé par le Professeur Benoît PLESSIX (Paris II) et composé des Professeurs Sylvie CAUDAL (Lyon 3), Caroline CHAMARD-HEIM (Lyon 3), Bénédicte DELAUNAY (Tours - rapporteur) et Sébastien SAUNIER (Toulouse 1 - rapporteur)
 - ✓ Autorisation de publication en l'état
 - ✓ Prix de thèse 2016 de l'Université Jean Moulin Lyon 3

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES

- Directeur de l'Institut d'études administratives (EDPL – UR 666 ; depuis janvier 2026)
- Membre de la Commission nationale de l'examen d'accès au CRFPA (2023-25)
- Président de la Commission de déontologie du CHU de Clermont-Ferrand (depuis juin 2024)

• **Expertise**

- Garant de la participation à la Convention citoyenne de Clermont-Ferrand (2021-22)
- Membre du comité de rédaction de la *Revue française de droit administratif*, responsable rubrique *Services publics*

• **Cours magistraux**

2025-26

- **Droit des administrés**, M2 droit public fondamental (15h)

- **Méthodologie de la recherche**, M2 droit public fondamental (10h)
- **Contentieux administratif des contrats publics**, M2 contrats publics (15h)
- **Droit du contentieux administratif**, M1 droit public (30h avec TD)
- **Droit de la fonction publique**, M1 droit public (20h)
- **Droit administratif général**, L2 droit (72h avec TD)
- **Institutions administratives**, L1 droit (24h)

2024-25

- **Droit fiscal**, L3 droit privé (24h avec TD)
- **Droits et libertés fondamentaux**, L3 droit privé (24h avec TD)

• Préparation concours

Depuis 2024

- **Droit administratif**, Prépa Talents, Ecole Nationale Supérieure de la Police Nationale (28h)